MAIRIE DE CAUSSE et DIEGE 12700

Tél .05 65 64 66 47 Fax, 05 65 64 67 04

Email: mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Relatif aux délégations du Maire au 2ème adjoint

Le Maire,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-18, Vu la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, fixant à trois le nombre d'adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Lionel CARRIERE en qualité de 2ème adjoint au Maire, en date du 25 mai 2020,

Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Lionel CARRIERE,

ARRETONS

Article 1: à compter du 25 mai 2020 et en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Lionel CARRIERE, 2ème adjoint au Maire, est délégué aux finances, à l'économie, à l'agriculture, à l'urbanisme, à la voirie et au SPANC.

Article 2: délégation permanente est également donnée à Monsieur Lionel CARRIERE, 2ème adjoint au Maire, à l'effet de signer les documents et courriers consignés à l'article 1.

Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article 1^{er} ci-dessus, assurées concurremment avec Nous.

Article 3 : le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et copie en sera adressée à Madame la Sous-Préfète. En outre, une expédition en sera transmise à Madame le Receveur Municipal.

Fait à Causse et Diège le 09 juin 2020

Serge MASBOU, Maire

